

COMPTE RENDU ET RELEVÉ DE DECISIONS Comité Syndical du 10 Février 2022

Présents :

cf. Feuille d'émargement

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu et du procès-verbal du précédent comité ;
- Actualités diverses ;
- Eléments de débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire ;
- Point sur le comité de sélection du reportage photographique ;
- Point sur le Conseil Local de Santé Mentale ;

- Vote des délibérations :
 - 01/ Administratif – Fixation de la nature et de la durée d'autorisations spéciales d'absence ;
 - 02/ Administratif – Tenue du débat sur le Règlement d'Orientation Budgétaire ;
 - 03/ Administratif – Adhésion du PETR du Grand Beauvaisis à la Fédération Nationale SCoT – actualisation budgétaire ;
 - 04/ Administratif – Création d'un poste de chargé de mission Observatoire/Planification (H/F).

Déroulé de la séance : cf. support de présentation

I – Actualités diverses

Contenu des débats/échanges et relevé de décisions : RAS

II – Eléments de débat sur le Rapport d'orientation Budgétaire

Les membres du comité syndical ont appréhendé en séance le ROB 2022.

Contenu des débats/échanges :

- Concernant l'analyse des charges de fonctionnement et l'analyse des produits de fonctionnement :
 - RAS
 - Afin de continuer la mise à plat de la structure, débutée par l'approfondissement du projet de territoire et le rôle même du PETR, la directrice signale le besoin de mise en place de process afin de s'assurer de la légalité des procédures et d'optimiser l'organisation interne
 - Les élus ont proposé qu'un audit puisse être réalisé par un cabinet extérieur, afin de conforter la démarche enclenchée et la globaliser aux dimensions administratives et financières

- Concernant la coordination des SCoT, l'observatoire territorial et l'étude juridique sur la planification :

- L'existence d'un courrier de l'UMO, relatif à la conférence régionale des SCoT, à l'adresse des communes et EPCI a été signalé.
 - Les préfetures de région, les régions et les DDT(M) s'organisent afin de répondre à la loi Climat et résilience
 - A ce stade, les travaux techniques préparatoire à la conférence régionale des SCoT posent question. Le versant sud des HDF semble moins organisé et moins avancé que le versant nord.
 - Aussi des séances techniques locales ont été proposée d'échelle PETR GB et d'échelle PMO de l'Oise, ceux-ci ont aboutit à une proposition de courrier.
 - Les membres du CS ont de nouveau souligné l'utilité de l'échelle PETR pour ces travaux permettant de structurer une organisation / discours commun aux 4 EPCI, voir davantage
 - La problématique des périmètres de SCoT est également apparue, relevant une nécessité de réflexion locale à ce sujet. L'idée d'un SCoT « PETR élargit au Plateau Picard et au Clermontois » apparait logique. Ce périmètre avait déjà été proposé par le DDT de l'Oise.
 - Il a été précisé que les EPCI restent maitre d'ouvrage de leur SCoT, le PETR, dans sa nouvelle mission, assure quant à lui leur coordination. Seul le transfert de la compétence SCoT permet à un PETR d'être maitre d'ouvrage d'un SCoT.
- Concernant l'étude mobilité et ferroviaire :
 - La réalisation de ce type d'étude est le sens même de la mutualisation d'échelle PETR, il permet également une économie d'échelle
 - La mobilité est un enjeu majeur du territoire, directement liés aux documents de planification.
 - Un lien avec les CRTE et l'ANCT pourrait être établi.
 - Beaucoup d'appel à projet se déroulent actuellement. Cependant la plupart sont relatifs à la mise en place d'actions opérationnels conditionnées à la compétence AOM.
 - Concernant la mise en place de réflexion autour du tourisme et d'une labellisation Pays d'Art et d'Histoire (PAH) :
 - Le rôle du PETR en ce domaine n'a pas été acté en 2022 et sera utilement questionné en 2023 ainsi que le recrutement lié.
 - Un travail entre EPCI peut toutefois se mettre en place sur l'année 2022, avec l'association pour information du PETR.
 - Si l'option EPCI est retenue sur 2022, une attention particulière doit être portée à l'application par les offices du tourisme des volontés politiques. Il est par conséquent important de bien définir le cadre.
 - Concernant le LEADER :
 - Un constat global a été tiré : la programmation LEADER a bien fonctionnée car la stratégie a été finement élaborée.
 - Le programme LEADER est reconnu comme un bon levier de développement local.

Relevé de décisions :

- ⇒ Mettre en place les démarches nécessaires afin de réaliser un audit extérieur sur les parties

- administratives et financières du PETR
- ⇒ Le ROB a été détaillé en séance et débattu.
- ⇒ Le prolongement pour 6 mois du remplacement congé maternité est validé par les élus

III – Point sur le comité de sélection du reportage photographique

Contenu des débats/échanges :

- La date du comité de sélection a été fixé au mercredi 2 mars à 14h
- Les représentants de la CAB restent à nommer

III – Point sur le conseil local de santé mental

Contenu des débats/échanges : RAS

V – Délibérations proposées

Contenu des débats/échanges et relevé de décisions :

- 01/Administratif – Fixation de la nature et de la durée d'autorisations spéciales d'absence : Pas de remarque, adoptée à l'unanimité
- 02/ Administratif – Tenue du débat sur le Règlement d'Orientation Budgétaire : Pas de remarque, adoptée à l'unanimité
- 03/ Administratif – Adhésion du PETR du Grand Beauvaisis à la Fédération Nationale SCoT – actualisation budgétaire : un échange s'est tenu sur ce point. Si le PETR porte d'adhésion, il n'est pas utile que les EPCI adhèrent (doublon). Le PETR se fera le relais des actualités / notes d'information de la Fédé des SCoT auprès des EPCI.
- 04/ Administratif – Création d'un poste de chargé de mission Observatoire/Planification (H/F) : Pas de remarque, adoptée à l'unanimité

VI – Divers

La date du mercredi 23 mars à 14h a été proposé pour le prochain comité syndical.

Un échange s'est ouvert sur l'importance de la présence des élus titulaires et sur l'organisation des pouvoirs donnés aux suppléants. Le travail d'audit et de mise en place de process proposé par le PETR a vocation à mettre de l'ordre dans les pratiques initiales le plus rapidement possible.

Une discussion s'est ouverte sur la publication dans la presse de la carte des zones favorables à l'éolien de la Somme dont le zonage touche également le département de l'Oise.

Fin de séance